Envoyé en préfecture le 09/04/2024 Reçu en préfecture le 09/04/2024 Publié le 09/04/24

ID 033-213302813-20240408-3853-DE-1-1



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Session ordinaire – Séance du 8 avril 2024

Délibération n° 2024 031

RECENSEMENT ET PROTECTION DU PATRIMOINE ARBORE DE LA VILLE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE BORDEAUX METROPOLE AU TITRE DU REGLEMENT D'INTERVENTION NATURE-AGRICULTURE

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 2 avril 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

### PRESENTS: 40

Mesdames, Messieurs: Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugenie GASPAR, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Eric SARRAUTE, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICHI, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Maria GARIBAL.

### **EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION: 6**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOULET, Emilie MARCHES à Michelle PAGES, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Pierre SAUVEY à Daniel MARGNES, Christine PEYRE à Sylvie DELUC, Antoine JACINTO à Thierry MILLET.

ABSENTS: 3

Mesdames, Messieurs: Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Patricia NEDEL** 

Envoyé en préfecture le 09/04/2024 Reçu en préfecture le 09/04/2024 Publié le 09/04/24

ID 033-213302813-20240408-3853-DE-1-1

Monsieur Gérard CHAUSSET, Adjoint au Maire Délégué au Domaine public, Espaces verts, Mobilité, Travaux, rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de sa politique en faveur de la protection et de la création d'îlots de fraîcheurs urbains, de l'amélioration du cadre de vie et de la préservation de la santé de ses administrés, la ville de Mérignac propose depuis déjà de nombreuses années, une stratégie de préservation de son patrimoine arboré et de végétalisation sur l'ensemble de son territoire.

Pour s'inscrire dans une démarche plus ambitieuse et initier une nouvelle dynamique de valorisation, de protection et de perspectives concernant la protection et la préservation des arbres ou groupements d'arbres, la Ville a souhaité lancer en 2021 le recensement du patrimoine arboré remarquable situé sur le domaine public et sur le domaine privé du secteur intra-rocade de la Ville (hors Espaces boisés classés (EBC), zonage N, parcs et Opération d'Intérêt Métropolitain Aéroparc). Cette initiative s'est inscrite dans le cadre de la procédure de la 11 ème modification du PLU qui a été approuvée au Conseil Métropolitain du 2 février 2024. La Ville a souhaité y apporter de nouvelles dispositions assurant la protection de ce patrimoine identifié comme remarquable en y associant la participation des citoyens.

Pour ce faire, la Ville a demandé aux habitants de faire connaître les arbres qui leur paraissaient remarquables et a missionné un prestataire d'expertise arboricole pour déterminer ceux qu'il était absolument nécessaire de protéger sur tout le périmètre communal intrarocade. L'objectif a été de protéger ces arbres au niveau du Plan Local d'Urbanisme en dehors de ceux qui bénéficient déjà d'un dispositif de protection fort de type espaces boisés classés (EBC), déjà très nombreux dans la ville, ou d'arbres isolés.

Plus de 100 habitants se sont ainsi manifestés pour proposer des arbres à protéger. Le prestataire à quant à lui travaillé sur un échantillon d'environ 1800 arbres identifiés, notamment par photographie aérienne, sur lesquels un millier ont été relevés comme potentiellement intéressants. 500 d'entre-eux, jugés prioritaires compte tenu de leur potentiel ou de leur accessibilité, ont pu être expertisés. Au final, une centaine d'arbres remarquables a pu être identifiée, dont plus de 35 à caractère vraiment exceptionnel en dehors des zones de protection existantes. Il a donc été proposé de les protéger dans la  $11^{\rm ème}$  modification du PLU via le dispositif « d'arbre isolé » ou d'EBC. Par ailleurs, un millier d'arbres a également été proposé en Espaces Boisés Classés (164 EBC au total) afin de protéger 18,4 ha supplémentaires d'ensemble d'arbres constituant un intérêt majeur (biodiversité, îlot de fraîcheur, valeur symbolique ou paysagère etc...), en plus des 423,8 ha de surfaces arborées déjà protégées au PLU, représentant 785 EBC.

Dans ce cadre, il est également prévu de développer très prochainement plusieurs parcours piétons et vélos pour pouvoir sensibiliser la population sur ce patrimoine arboré, en dehors des parcs notamment.

Bordeaux Métropole s'engage également en faveur de la qualité du cadre de vie des populations, de la préservation de la biodiversité ordinaire ou patrimoniale et de la protection des espaces naturels et agricoles en soutenant en particulier l'action des communes au travers d'un règlement d'intervention voté par délibération n°2018/0154 du 23 mars 2018.

Ce dernier vise à faire bénéficier l'ensemble des 28 communes de la Métropole d'un dispositif unique de soutien financier. Le règlement d'intervention Nature-Agriculture respecte le cadre général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole fixé par la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération de Bordeaux Métropole n° 2015/0252 du 29 mai 2015 relative au cadre général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

Vu la délibération de Bordeaux Métropole n° 2018/0154 du 23 mars 2018 adoptant le Règlement

Envoyé en préfecture le 09/04/2024 Reçu en préfecture le 09/04/2024 Publié le 09/04/24

ID 033-213302813-20240408-3853-DE-1-1

d'Intervention Nature-Agriculture,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 26 mars 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

# **DECIDE:**

**ARTICLE 1**: d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de Bordeaux Métropole au titre du Règlement d'Intervention Nature-Agriculture pour réaliser le recensement et sensibiliser sur la thématique de la protection du patrimoine arboré.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 46 voix pour

Pour extrait certifié conforme Fait à Mérignac, le 8 avril 2024

<u>Patricia NEDEL</u> Secrétaire de séance

Pour le Maire Par délégation <u>Thierry TRIJOULET</u> Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.